L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 10 FEVRIER 1891.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A LOUER—Partie supérieure de la maison 134 rue Canal, près Carondelet; bon pour un hôtel. S'adresser B. J. Weber, 123 Royale, ou L. T. Dugazon, 3 rue Carondelet.
5 fév—15t

A VENDRE.

A VENDRE—Maison à deux étages bien située, à proximité des chars, coin Ste-Anne et Prieur, 38 pieds de face à la rue Ste Anne, sur 125 de profondeur. S'adresser Weber, 123 rue Royale ou F. Hernandez, 43 Passage de la Bourse.
10 fev—1 sem

ON DEMANDE.

MMES Godin & Martinet—Robes et Confections, demandent des ouvrières et des apprenties, 17 Bourbon.
8 fev—2f

ON demande—Une gardienne d'enfants, parlant français, pour le soin de deux enfants, pour voyager pendant l'été. S'adresser Mme H, Prytanée et Quatrième, avant midi.
4fev—7t

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Charles Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30 988.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le 2me compte provisoire présenté par Thomas Smith, Henry Charnock et W. H. Cantzon, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 fév.—10 15 19

Succession de Patrick McGrath et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,078—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Nora McGrath, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 fév—5 10 14

Succession de Louis Taizanc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,191.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George H. Théard, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 fév—5 10 14

Succession de Susan V. Strange, femme de Newell Tilton.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,865.—Division D—Attendu que Newell Tilton a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Susan V. Strange, femme de Newell Tilton, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 fév—6 11 15

Succession de Joseph Noel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 17,583—Division C—Attendu que Charles Noel a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Noël décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 fév—3 8 12

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31 824—Division A—Jules C. Eyrich vs ses Créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Jules C. Eyrich soit convoquée et tenue par devant George C. Préot, notaire en cette ville, le LUNDI, 9me jour de février 1891, à 11 heures A. M., dans le but de voter sur son application pour un répit de un, deux et trois ans sans intérêt et que ses créanciers soient notifiés d'assister à la dite réunion; que la dite réunion et son objet soit publiés et que A. L. Tissot, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes procédures contre le pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 5 janvier 1891.
Signé: F. A. MONROE, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent sur congé.
Pour copie conforme: JAS D. RANKIN, Député Greffier.
6 jan—6 20—3 fev

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 31,967.—Division E.—D. D. Hackney vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens du pétitionnaire David D. Hackney soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée, et tenue pardevant Fred Zengel, notaire, en son bureau, No 49 rue du Camp, en cette ville, lundi le 23me jour de février 1891, dans le but de prendre en considération et de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que H. H. Bryant Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1891.
[Signé] FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 janv—20—fév 7 23

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Veuve Marie Bastide vs ses créanciers—No 32,034—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de la pétitionnaire veuve Marie Bastide soit convoquée et tenue pardevant Robert P. Upton, Esq., notaire, en son bureau, dans la bâtisse Morris coin Canal et Camp en cette ville, le samedi 7me jour de mars 1891, dans le but de considérer et de déterminer sur l'application de la dite pétitionnaire pour un répit et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne ou les biens de ladite pétitionnaire soient suspendues. Et que Joseph Lombard, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 30 janvier 1891.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7 fév—f3

PAR FERD. SAMUEL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété d'Habitation de valeur,

Située sur le Bayou Barataria,

A environ seize mille de la tête du Canal Harvey.

Succession de Wm. B. Bertheud.

No 745—Vingt-sixième Cour de District Judiciaire dans et pour la Paroisse de Jefferson.

EN VERTU DE ET CONFORMEMENT A un ordre de vente à moi adressé par l'Hon. Emile Rost, juge de la Vingt sixième Cour de District Judiciaire dans et pour la paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane, daté le 26me jour de janvier 1891, dans la succession ci-dessus nommée et numérotée, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St Charles, entre les rues Commune et Gravier, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le

SAMEDI, 7 MARS 1891,

à midi, les propriétés décrites ci-après, à savoir:

1° Les deux tiers indivise ou actions dans une certaine Plantation sucrière, située dans le district de Barataria, à environ vingt milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant environ 200 arpents de face au bayou Barataria, sur la profondeur ordinaire de 46 arpents, plus ou moins, bornée sur un côté par le bayou Chaland et sur l'autre côté par un morceau de terre appartenant anciennement à MM. Louis et M. d'Cappagere.

2° Les deux tiers indivise ou actions d'un certain morceau de terre contigu au morceau décrit ci dessus, sur la partie inférieure, et mesurant 100 arpents, plus ou moins, de face au bayou Barataria, sur la profondeur ordinaire de 40 arpents, plus ou moins, borné sur un côté par le morceau de terre ci-dessus décrit et sur l'autre côté par le bayou Aux Oies.

3° Les deux tiers indivise ou actions dans un certain morceau de terre connu sous le nom de "Isle Bonne," situé dans le dit district de Barataria sur le bayou Barataria, en face du morceau de terre nommé en premier lieu ci-dessus, mesurant 35 arpents plus ou moins, de face au dit bayou, avec la profondeur plus rapprochée du lac Ouaché, borné sur un côté par le bayou Dauphin et sur l'autre côté par le bayou Villars.

4° Les deux tiers indivise ou actions dans un certain morceau ou portion de terre, situé dans le dit district de Barataria mesurant la moitié d'un arpent de face sur le dit bayou Barataria, borné sur un côté par la terre de Terrence Drenet, et sur l'autre côté par celles de J. B. Dentrive, les dits quatre morceaux de terre décrits ayant en tout 12,000 arpents plus ou moins.

Ensemble avec les deux tiers aussi ou actions dans toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

La dite vente sera sujette aux droits de Joseph Rathbone & Cie., ainsi qu'il est démontré par un acte passé pardevant T. Wharton Collens, notaire, paroisse d'Orléans, le 28 novembre 1889, enregistré au bureau des aliénations, paroisse Jefferson, dans le livre "S", folio 447, et le livre des Hypothèques No 32, folio 655.

5° Un certain morceau de terre situé sur le bayou Barataria, environ à seize milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant une façade de quatre (4) arpents, plus ou moins, sur le dit bayou, et borné sur un côté par le bayou Dauphin et sur l'autre côté par une terre ayant appartenu à Andrew Hoige, jr, et à Berthoud & Cie, mesurant 69 acres superficiels, plus ou moins.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente—Comptant.

Acte de vente pardevant Wm. L. Langridge, Greffier de Cour, et ex-officio notaire public, aux frais de l'acquéreur.
FERD. SAMUEL, Encanteur, Paroisse Jefferson.
3 fév—3 7 14 21 28—mars 7

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 9 FEVRIER—CLASSE No 133

Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
26	38	12	66	31	20	48	46	28	27	43	7	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 9 février 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU. W. F. PINCKARD. DAN. A. WILSON. Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signatures]
Commissaires.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 17 FEVRIER 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000	100,000
1 Lot de..	50,000	50,000
1 Lot de..	25,000	25,000
2 Lots de..	10,000	20,000
5 Lots de..	5,000	25,000
25 Lots de..	1,000	25,000
100 Lots de..	500	50,000
200 Lots de..	300	60,000
500 Lots de..	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de..	$500, soit	$50,000
100 Lots de...	$300,	30,000
100 Lots de...	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900
3,134 Lots se montant à....		$1,054 800

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les **BILLETS** et les **LISTES DE LOTS**, envoyés à nos correspondants.

Adressez à **PAUL CONRAD,**
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat.** Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres **ORDINAIRES** adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres **ENREGISTREES** à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, **sans frais aucuns.**

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur envers et contre tout, **CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.**

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que **LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.**

Comme les billets de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane sont préparés avec grand soin et toute l'attention donnée au détail, ils continueront à porter la signature de feu M. A. Dauphin jusqu'à ce que d'autres cachets puissent être soigneusement gravés avec la signature de son nouveau président, Paul Conrad.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des **BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE** et pas d'autres, s'il veulent les chances du lot annoncé.

ASSURANCES.

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

Conformément aux exigences de sa Charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1890:

Primes d'incendie	$128,932 11	
Primes de rivières	2,660 55	$131,592 66
Primes acquises (réservées de 1889)		37,452 87
Total des primes		$169,045 53
A ajouter—Intérêt, loyers et sauvetage		$25,478 45
Revenu		$194,523 98
A déduire—Pertes de 1889, payées en 1890	$ 6,512 85	
Pertes de 1890, payées	66,746 97	
Pertes payées	$73,259 82	
Pertes ajustées et dues	$6,890 43	
Pertes non ajustées, total admis	2,000 00	$8,890 43
Pertes totales	$82,150 25	
Primes remises, commissions, salaires, taxes, dépenses générales, Board of Underwriters, frais judiciaires, réassurances, Corps de Sauvetage Babcock	59,611 40	
	$141,761 65	
Réclamations repoussées, pendantes en cour	5,365 26	$147,126 91
Bénéfice		47,397 07
A déduire—Réassurances réservées pour 1890		42,661 28
Bénéfice net		$ 4,735 79

La Compagnie a l'actif suivant aux prix du marché:

Argent dans les banques	$52,192 69
Primes en cours de collection	20,097 30
Primes entre les mains d'agents et en cours de transmission	176 61
1 bon du Washington Artillery	400 00
55 bons consolidés de la ville [Crossman extended]	57,475 00
13 bons de la ville [Waterman extended]	13,520 00
4 bons-certificats consolidés de la ville	4,040 00
8 bons certificats ordinaires de la ville	8,080 00
16 bons de chemins de fer de la ville [extended]	16,640 00
1 bon St. Bernard Steam Fire Company	100 00
19 consolidés 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane	17,337 50
685 bons à prime de $20 chacun	21,303 50
200 actions de l'Association du Cimetière de la Métairie	20,000 00
1 action du New Orleans Cotton Exchange	165 00
100 actions de la New Orleans Gaslight Company	10,300 00
Billets hypothécaires, garantis par première hypothèque sur propriétés foncières de la ville	28,933 74
Prêts sur demande, garantis par titres valables	59,440 00
Billet à recevoir en règlement de primes	1,620 43
Propriété foncière No 3 rue Carondelet	40,000 00
Propriété foncière rue du Canal	3,500 00
Propriété foncière, Pensacola, Etat de la Floride	1 00
Meubles de bureau, installations et coffre-forts	1,000 00
Warrants d'Etat	58 10
Loyers entre les mains d'agents	405 00
Dépôt à la N. O. Gas Light Company	5 00
	$347,790 87

PASSIF.

Fonds capital	$265,000 00	
Primes non acquises [plan de New York]	53,326 59	
Dividendes non réclamés	258 75	
Dû pour réassurances	595 45	
Pertes ajustées et dues	6,890 43	
Pertes non ajustées, total admis	2,000 00	
Réclamations repoussées et en cour	5,365 26	$333,436 48
Surplus		$ 14,354 39

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.
(Signé) J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 10e jour de janvier, 1891.
JAMES FAHEY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial nommé par le Bureau des Directeurs de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de la dite compagnie selon leur valeur actuelle sur le marché, déclarons qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, telle que spécifiée ci-dessus, est vraie et correcte.
Signé: M. ABASCAL, H. LAROUSSINI, GUSTAVE PITOT.

A une réunion du Bureau des Directeurs, tenue le 8e jour de janvier il a été
Résolu de payer sur demande un dividende de trois pour cent [3 p.c.] sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs représentants légaux.
Signé: JOS. A. HINCKS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1891.

DIRECTEURS.

M. Abascal,	H. Laroussini,
Edw. J. Bobet,	Jos. Bayle,
Jules Andrieu,	Gust. Pitot,
H. Gally,	J. P. N. Baquié,
E. J. Demarest,	Chas. E. Schmidt,
J. W. Hincks,	Jules Tuyes.

13 jan—1m

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY OF NEW-ORLEANS.

(Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.)

Bureau: No 49 rue du Camp.

SEIZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CETTE Compagnie, conformément à l'Article 19 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1890:

Primes reçues pour risques d'incendie		$ 79,660 71
Ajoutez: primes non acquises pour 1889		20,006 67
		$ 99,667 38
A déduire: Pertes par les incendies	$20,545 94	
Réassurances	6,649 52	
Primes remboursées	6,240 99	
Commission et courtage	3,205 02	
Dépenses, générales, moins escompte et intérêt	15,865 24	$ 52,506 71
		$47,160 67
Réservé pour pertes non ajustées	6,010 00	
Réservé pour primes non acquises pour 1890	19,915 20	
Dix pour cent d'intérêt sur le stock pour l'année	14,953 36	
Au fonds de réserve	6,282 11	
	$ 47,160 67	

ACTIF.

Billets d'actions pour capital	$ 1,231 18
Prêts sur dépôts de titres (collatérals) et hypothèques	175,061 62
Billets à recevoir	1,825 42
Propriétés foncières	15,000 00
Argent en banque et comptant	41,885 71
Primes en cours de collection	43,272 15
Meubles de bureau et accessoires	5,181 92
	$283,458 01

PASSIF.

Capital-actions	$150,000 00
Réservé pour pertes non échues	6,010 00
Réservé pour primes non acquises pour 1890	19,915 20
Intérêt et dividendes, fonds de réserve et surplus	107,532 81
	$283,458 01

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 21e jour de janvier 1891.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier, 1891.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semestriel de CINQ POUR CENT sur demande.
I. N. MARKS, Président.
OTTO THOMAN, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

H. H. Bierhorst,	A. H. Isaacson,
Peter Blaise,	I. N. Marks,
P. Doerr,	A. H. Sieward,
H. Ellermann,	Jacob Schoen,
Jno. Everett,	J. H. Schiermann,
P. Eagan,	Otto Thoman,
John Fitzpatrick,	George Zetsmann,
C. Taylor Gauche.	

25janv—4 dim

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans,
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité.
20 mars—

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la table de journaux du Cosmopolite SIMON, coin Decatur et Dumaine.
25avril—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété rue Locust, entre Cypress et Florida Landing, maintenant la rue Julie, (la rue à l'arrière étant Magnolia.)

Dr J. D. Hunter vs. Théo Knoop.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,062—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 28 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet 395, borné par les rues Locust, Magnolia, Cypress et Florida Landing, maintenant la rue Julie. Le dit lot est désigné par le No 264, sur un plan de C. F. Zimpie, arpenteur, en date du 29 mai 1837, annexé à un acte passé pardevant W. T. Lewis, notaire, le 6 octobre 1838; il mesure, en pied anglais, vingt-cinq pieds de face à la rue Locust, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 janv—26—3 9 16 23 28 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de pompes, wagons de chemin de fer, tuyaux, traîneaux, balances Fairbanks, etc.

Louis Schwartz vs. Dahlman Dress Beef Co. No 31,671.
M. Schwartz & Co. vs. Dahlman Dress Beef Co. No 31,672.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au local ci-après désigné, le VENDREDI, 20 février 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux connus sous le nom de Louisiana Ice Manufacturing Co, la fabrique No 1 sur la Levée, entre les rues Aline et Foucher.

Un lot de tuyaux salants divers, barres de suspension (suspension railway bars), crochets en fer, fer pour voie ferrée, quai, bois pour chemin, 3 pompes à vapeur Duplex ensemble avec soupapes, etc, 1 balance Fairbank, 1 enclosed approach, 6 traîneaux Railway, etc., etc, d'après inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 fév—9 14 17 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

John W. Hone vs Lewis Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31 633—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances leur appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville anciennement dans la paroisse Jefferson, dans cet Etat, dans l'îlet No 1[illegible]x, lequel est borné par les rues Levée, Webster, Preston et l'avenue Henry Clay, et désignés comme lots Nos 15, 16 et 17, sur un plan du dit îlet fait par John F. Braun, voyer, daté le 15 mai 1869. Un dessin du dit plan est annexé à un acte passé par devant William R. Ker, notaire le 19 mai 1869; les dits lots se touchent et mesurent chacun, suivant le dit plan et dessin, vingt neuf pieds six pouces de face à la rue Webster une largeur dans le fond de vingt neuf pieds cinq pouces et quatre lignes sur une profondeurs suivantes, savoir: quatre-vingt-dix-neuf pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne divisant les Nos 17 et 18, quatre-vingt dix huit pieds neuf pouces et deux lignes sur la ligne divisant les lots Nos 16 et 17 quatre-vingt-dix huit pieds un pouce et deux lignes sur la ligne divisant les lots Nos 15 et 16 et quatre vingt dix sept pieds cinq pouces et sept lignes et demie de profondeur et façade à la rue Preston pour l'autre ligne de côté du No 15: le dit lot No 15 formant le coin des rues Webster et Preston.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 fév—9 16 23—2 9 14 mars

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.," insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur consistait en une réclamation contre E. D. LeBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $50,606 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal a été prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM,
Contrôleur de la circulation,
(Comptroller of the Currency)

M. Arenstein,	A. M. Agalosta,
F. Alpante,	A. Alciator,
Joseph Batt,	Joseph Bragers,
A. Bayle & Co.,	Dr. I. Bordes,
W. R. Bell,	W. R. Bell, adm.nist'r
S. Benjamin & Co.,	A. Bedault & Co.,
Louis Balleo,	Bercier & De Smet,
L. Bebelet,	F. Belden,
J. Branden,	F. Brocs,
J. F. Bartholemy,	Louis Bauer,
Bernie & Bro.,	R. Beltran,
O. Barbe,	R. E. Barinde,
J. A. Blaffer & Co,	W. Alexandre Bosse,
Jean Ballencie,	J. A. Berdusat,
Samuel Bandera,	Comagerie & Lambert
James D. Coleman,	F. Calloway, agent,
Amedie Coutaris,	P. Caro,
Lucy Curtis,	François Carrere,
Creole Fire Co. No. 9,	Cassidy & Miller
P. Casso, agent,	P. Casse,
Eugene Coulon,	N. Dennell,
J. Cassard,	L. Charcot,
J. H. Chipot,	Herman Curtius,
Louis Chaplain,	John Crickard,
Etienne Dubois,	Dubois & Lanauxe,
Mme Louis De Galle,	P. Duchenne,
T. B. Dunbar,	A. Delamotte,
P. Dejan,	J. C. Denis,
Arthur Denis,	De Bulzer Hart & Co,
Dominique Doux,	George Dugan,
O. Drouet,	G. M. Doll,
A. Dumestre,	M. T. Ducros,
Davallier & Co,	A. De Sainte Gême,
A. Escoffier,	Manuel Elliott,
Percival Fergey,	Florian Flange,
J. B. Flettas,	Foley, Conger & Co.,
J. A. Fernandez,	Fusich,
Frits & Branden,	Charles Fitz,
J. B. Frank,	M. Fallex,
Gustave Furate,	E. C. Fulbour,
Feiber & Gensenheim,	G. R. Finaisy,
Mme Gust. Fournade,	Joseph Guenghelmer
Joseph Gatsinger,	Generelly & Allex,
T. Generelly,	A. Grouchy,
Isadore Gerard,	Fred Good
Goldenbow & Kelly,	Mme Arecio Guivand,
G. H. Gardner & Co.,	Howard Gorman,
S. Guinault,	J. Geridel,
R. J. Hamilton,	Herman & Vignes,
J. M. Homans & Co.,	George How, M. D.,
Mme Anna Hill,	R. Harreo,
O. C. Holtz,	Mme Henry Hébert,
Marx Israel,	Imosu Aycock & Co
Johnson & Manser,	O. B. Johnson,
Jeanpenaud & Co,	J. M. Justiniani,
S. Jahreus,	F. Jenfreid,
Harriet Johnson,	Emile Kern,
O. W. Kullender,	Kendig & Co,
Dr R. Kunnemann,	Anatole Léaumont,
Joseph Larrieu,	B. Laplace,
M. Lemasson,	X. Laynisson,
C. L'Hote & Co,	La. Equit. Life Ins.
Edward Lischy,	Lang & Bernheimer,
Labouisse & Dohls,	Mme J. B. Leprete, Sur
T. Lafon,	La. Ice Manufact. Co.
G. A. Lanaux,	Peter Lamia,
R. Montenue & Co,	Charles Manesa,
A. J. Montein,	J. Mandin,
M. Mann,	R. Mangrove, agent,
P. Macon,	C. M. Mangin,
J. G. Monrose, curateur,	Maignan & Laborde,
Chas Massion, Succ. de	J. Manand,
Philip McCabe,	T. Moreau,
Lucien Maile,	Orville Marigny,
A. May,	V. Maignan,
Dr A. Mercier,	H. Marks,
Michael Meillour,	Borelle Nivette,
Norton & Bell,	Frank Oberhauser
A. Olivier & Co,	H. D. Ordan exécuteur
S. Pablo,	S. P. Parnaly, agent,
Mme Anna Perigné,	Pritchard & Beckham,
A. Petit,	Perkins, Swenson & Co
H. Pedarre,	S. B. Packard,
A. Pallacio,	R. Piffet,
P. Pena,	Planters Cotton Press
A. Quinnie Fils,	R. Rabasso,
R. Roger & Co,	J. Reviere,
J. Strauss,	Mme Anna Sarre,
J. R. Sermain,	William Sweete,
G. Schmidt,	Southern Ramie Culture
Strauss,	Asso.,
R. Smith,	Swarbacker & Dryer,
M. Scot,	H. F. Starckee,
Smith & Co,	Schneider & Zuberbier,
F. Sancho,	J. Siegfriend & Co.,
H. Symart,	S. Seabery,
J. B. Soulari Schuller,	J. J. Stewart,
David Stewart,	F. Soublet,
Mme M. E.,	C. B. Singleton,
H. F. Schmiesdorf,	Alfred Shaw,
S. W. Seria,	P. Saussenthaler,
Nicholas Th.,	S. A. Terrebonne,
A. Tusson,	S. M. Todd & Co
Samuel M. Todd,	E. A. Tyler,
W. Van Benthuysen,	M. A. Vogel,
S. Veretar,	Jas A. Vignaud,
Philip Velleris,	François Voiria,
Paine Wagner,	Adolph Watz,
Wm. Whan, Succ. de	L. A. Wiltz,
Wilkerson & Mossly,	James Wilson,
S. Wagener,	S. R. W. Ite.,
S. Zoll & Co.	M. A. Ranta & [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,945—Thomas H. Galway vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Thomas H. Galway soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le LUNDI, 23ème jour de février 1891 à 11 heures A. M., dans le but que le dit pétitionnaire leur fasse la remise de ses biens, leur soumette l'état de ses affaires et obtienne d'eux sa décharge de toutes dettes; nommer un syndic et prendre en considération toutes autres questions que les créanciers pourraient leur soumettre, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que A. B. Philips, Esq., soit par le présent nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1891.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
16 janv—16 fév 5 23

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée, coin des rues Canal et St-Jean, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Douane et St-James.

Très élevée et connue comme la "Boone's Grocery"

Fanny M. Mills, autorisée, vs Mary E Blandin et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,004—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre située et étant dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Canal, Douane, St John et St-James, formant le coin des rues Canal et St-John, et mesurant soixante quatre pieds quatre pouces de façade sur la dite rue du Canal sur cent dix pieds de profondeur et de façade rue St-John, entre lignes égales et parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 jan—12 19 26—fév 2 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété près du parc Audubon.

John P. O'Connell vs Albert S. Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,066.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 14 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre dans le sixième district de cette ville, à Burtheville, borné par les rues [illegible], Calhoun et Laurel et la propriété de Foucher de Circé, maintenant connu comme le City Park; la dite portion de terre étant l'encoignure des rues Calhoun et Laurel et mesurant cent quarante quatre pieds sept pouces et sept lignes de face à la rue Calhoun sur une profondeur et de face à la rue Laurel de cent soixante sept pieds six pouces et sept lignes et demi sur une profondeur de cent soixante quatre pieds trois pouces et sept lignes sur la ligne opposée, conformément à un plan annexé à un acte pardevant W. J. Castell, notaire, le 6 mars 1872.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 janv—13 20 27—3 10 14 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété non améliorée formant le coin des rues Tonti et Douane, bornée par les rues Canal et Rocheblave.

B. Teilhard vs A. Briffol.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 31,872—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 février 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:—

Deux lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes y appartenant situés dans le deuxième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 304, borné par les rues Douane, Canal, Tonti et Rocheblave, désignés comme lots Nos 26 et 27, sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, daté le 13 avril 1887, mesurant chacun vingt-cinq pieds de face à la rue Douane, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, bornés dans le fond par une allée dix pieds de large commune aux dits lots et autres. Le lot No 27 forme le coin des rues Tonti et Douane, le dit plan est déposé au bureau de A. C. Ainsworth, ex notaire, comme le plan No 7.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Mlle Julie Rondet d'après un acte passé le 12 décembre 1888, pardevant Ernest Commagère, notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 janv—20 27—3 10 17 21 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizen's Bank of Louisiana vs Mme Felicity Patrick et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,9[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 14 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot [illegible] dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Levée, Espagne et Victoire, sur un plan fait par Alfon d'Hémécourt, ingénieur civil en date du 17 janvier 1831, le dit lot mesure en pied américain cinquante pieds 3 pouces de face à la rue Mandeville sur soixante trois pieds et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances et servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent.

Ensemble avec quarante huit actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de [illegible] quatorze piastres, montant du principal sur les actions, avec dix pour cent d'intérêt sur la dite somme, à partir du 1er juin 1879, et une autre somme de huit cent soixante quatre piastres, montant des contributions sur les dites actions du fonds capital; avec huit pour cent d'intérêt par an sur [illegible] ou contributions de quatre vingt [illegible] piastres chacune, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur chaque appel [illegible] et les frais et charges du procès et de la vente [illegible] les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dite dette du fonds capital hypothéqué [illegible] due, mais sujet à être demandée d'après la charte [illegible] compte de trois mille quatre cent cinquante piastres, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane en vertu de sa charte [illegible] et la balance, s'il y en a, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 fév—9 16 23 mars 2 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriété de magasin

Dans la partie commerciale en gros de la ville,

Commandant de bons loyers,

Comprenant les deux magasins en briques à quatre étages solidement construits,

Nos 33 et 35 rue Tchoupitoulas,

Maintenant occupés respectivement par Léon Queyrouze & Cie et John T. Moore Jr & Cie.

Les plans seront exposés à la Bourse.

Hubert Murray vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 31,913—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 28 février 1891, à midi de la propriété ci dessous décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Gravier, Magazine et Natchez, désignés par les Nos 3 et 4 sur un plan dressé par G. T. Dunbar, voyer, le 6 novembre 1846, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ex-notaire en cette ville, et mesurant, en mesure américaine, comme suit, à savoir:

Lot No 3, à vingt-cinq pieds et une ligne de face à la rue Tchoupitoulas, vingt cinq pieds sept pouces de large dans le fond, sur cent soixante pieds six pouces et quatre cinquièmes d'une ligne de profondeur sur le côté adjacent au lot No 2, et cent soixante pieds six pouces quatre et quatre cinquièmes de ligne de profondeur sur le côté adjacent au lot No 4 et le lot No 4 a vingt cinq pieds sept pouces et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, vingt cinq pieds huit pouces de large dans le fond, sur cent soixante pieds six pouces et quatre et quatre cinquièmes de ligne de profondeur sur le côté adjacent au lot No 3 et cent soixante pieds neuf pouces sept et trois cinquièmes de ligne de profondeur sur le côté adjacent au No 5, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les Nos municipaux 33 et 35 rue Tchoupitoulas, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant.

Etant la même propriété acquise par le défendeur par achat de John T Moore Jr. d'après un acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 26 avril 1889.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 janv—26—fév 2 9 16 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE RARE OCCASION.

Vente par le shérif Civil de la vaste et bien construite bâtisse en briques à trois étages, formant le coin sud-ouest des rues Tchoupitoulas et Commune, actuellement occupée par MM. Jaeger et De Pass, comme les magasins portant les Nos 9, 11, 13 rue Tchoupitoulas, située dans la partie la plus commerçante des affaires de gros de la ville, facilement loués à de bons prix—Magasins facilement subdivisibles à peu de frais.

Plans exposés à la Bourse.

D. C. McCan vs. Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,991—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 mars 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commune, Gravier et Magazine, désigné par la lettre A, sur un plan de De Pouilly, daté le 8 septembre 1865 déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, notaire, sur un plan 88, et mesurant soixante-deux pieds neuf pouces et quatre lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur cent neuf pieds de profondeur et de façade rue Commune; quarante trois pieds de largeur sur la limite inférieure; de là il s'étend de quatre vingt six pouces de profondeur, vers la rue Tchoupitoulas puis six pieds vers la rue Gravier, et de là, deux pieds neuf pouces vers la rue Tchoupitoulas; de là treize pieds vers la rue Gravier, et de là, cent huit pieds, sept pouces de profondeur vers la rue Tchoupitoulas.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 fév—3 9 16 23—mars 2 7

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande attration pour le capital, en propriétés foncières, centrales.

Résidence en brique sur l'avenue St Charles, avec de grands terrains.

Une rangée de trois résidences rémunérative, coin St-Charles et Erato.

Belle propriété commerciale l'entrepôt "Viola," rue Tchoupitoulas et Constance, entre Julie et St-Joseph.

GRAND MAGASIN,

No 33 rue Decatur, entre Douane et Bienville.

Résidence No 17 Sud Claiborne, entre Gasquet et Commune, et No 146 avenue Cleveland, entre Derbigny et Roman.

VENTE PAR ORDRE DE COUR.

Succession de Robert Carey, Sr

No 30,652—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, Division E, rendu et signé dans l'affaire ci-dessus le 3 février 1891, il sera vendu à l'encan les propriétés foncières de valeur suivantes:

La Résidence Carey.

1° La résidence en briques à deux étages et demi No 353 Avenue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Carondelet, Erato et Thalie. Les terrains sont composés de différents lots et portions de terre désignés par les Nos 5, 6, 7, et mesurent ensemble 84 pieds de face à l'Avenue St-Charles sur 120 pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

La résidence a un grand couloir, salons à arches doubles, galerie dans le fond, etc, une grande écurie en briques à deux étages. Les terres sont admirablement arrangées, le pavage Shillinger des deux côtés de la maison et toutes les commodités d'une résidence de première classe.

La Rangée de Bâtisses.

2° Un morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St Charles, Carondelet, Erato et Thalie, désigné par la lettre A, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, sous la date du 14 novembre 1874, lequel dit morceau de terre forme le coin des rues St-Charles et Erato, et, d'après le dit plan, mesure, au pied américain, 57 pieds 9 pouces de façade rue St Charles sur une façade rue Erato de 93 pieds 1 pouce; et une profondeur, de l'autre côté, de 92 pieds 4 pouces; et à l'arrière du dit terrain sur une ligne brisée, s'étendant premièrement de la dite rue Erato et parallèlement à la rue St-Charles, et longeant une allée commune de 3 pieds 4 pouces de largeur, une distance de 38 pieds 6 pouces, de là il s'étend vers la rue St-Charles et parallèlement à la rue Erato, une distance de 3 pieds, de là il s'étend vers la rue Thalie et parallèlement à la rue St Charles, 19 pieds 3 pouces. Le dit morceau de terre est borné sur une partie de l'arrière, par l'allée commune sus mentionnée, commune à ce terrain et au terrain B, sur le dit plan et composé de la plus grande partie des terrains premièrement numérotés 8 et 9 sur un plan du dit carré [illegible].

Les améliorations comprennent une rangée de maisons doubles à deux étages, Nos 345, 347 et 349 avenue St-Charles.

Le magasin No 33 rue Decatur.

3° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Decatur ou devant Levée, Bienville, Douane et Chartres, mesurant 23 pieds 5¾ pouces de façade rue Decatur [illegible] sur [illegible] pieds 11¼ pouces de profondeur du côté de la rue Bienville [illegible] appartenant à Jas. [illegible] le devant de la rue Douane [illegible].

Les améliorations comprennent le magasin en briques à quatre étages No 33 rue Decatur; il est maintenant occupé par J. H. [illegible] de MM. Pezzi Bros. et Kaufman & Blache.

L'entrepôt Viola.

4° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Julie, St Joseph, Constance, et Foucher et Tchoupitoulas. Désigné comme terrain No 1 mesurant 20 pieds 7 2/5 pouces de façade rue Constance, [illegible] de profondeur du côté inférieur, [illegible].

Quatre terrains avec toutes les bâtisses, etc., dans le Premier district, carré d'îlet borné par les rues Constance, [illegible], Tchoupitoulas, Julie et St Joseph, [illegible] désignés par le No 201 et mesurant [illegible].

Les améliorations consistent en bâtisses en briques à deux étages Nos 161, 163, 165 et 167 rue Tchoupitoulas, mieux connu comme l'entrepôt Viola.

La bâtisse No 17 rue Sud Claiborne.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Claiborne, Commune, Robertson et Gasquet, désigné comme lot No 8 sur un plan de F. Tourné, sous la date du 31 mars 1854, déposé pour référence au bureau du shérif de cette paroisse. Le dit terrain mesure 25 pieds de façade rue Claiborne sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, portant le No 17 Sud Claiborne. Elle est retirée de la rue, avec grand jardin à côté; elle a 11 chambres, une grande salle à manger, cuisine, etc. Dans un des quartiers les plus agréables de la ville et à 10 minutes de marche du centre commercial.

La bâtisse No 146 Avenue Cleveland.

6° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par l'avenue Cleveland et devant rue Gasquet, Derbigny, Roman et Palmyre désigné comme terrain No 13 du carré No 24, sur un plan de Louis Pilié, voyer, en date du 1er mai 1840, déposé pour référence dans le bureau de D. L. McCay, ancien notaire, dans cette ville, lequel dit terrain mesure 27 pieds de façade avenue Cleveland, anciennement rue Gasquet, sur 100 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent de la résidence en bois à deux étages, avenue Cleveland 146, à 8 chambres etc., est près du marché, des églises et des écoles et aisément accessible au commerce.

Ces propriétés sont vendues sujettes à des baux ou loyers qui seront annoncés au moment de la vente ou antérieurement, sur demande, aux encanteurs.

Conditions de la vente.

Un tiers comptant; le reste à crédit de un et deux ans, avec seulement 6 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente. La propriété devant être garantie par hypothèque du vendeur et lien du privilège et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles cette année 1891, et un dépôt de dix pour cent comptant, au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant John J. Ward, notaire, No 17 Allée Commerciale.
7 fév—7 14 21 28—mars 7 14

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

TOUT LE CONTENU D'UN Job Printing Establishment

—COMPRENANT—

Des Presses Gordon et Nonpareille, assorties, caractères, pierres améliorées, composteurs, bureaux, meubles, etc.

Succession de Charles E. Hopkins.

Nos 31,706 et 31,720—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E.

PAR EUSTIS PAUL & CURTIS—Albert Paul, encanteur, Bureau No 159 rue de la Commune—le JEUDI, 12 février 1891, à 11 heures A. M., au No 60 de la rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 16 janvier 1891, dans l'affaire de la succession de Charles E. Hopkins, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Presses à imprimer Gordon et autres, bel assortiment de caractères, comprenant composteurs, coupoirs, casses, bureaux, meubles et divers articles pour l'imprimerie.

Conditions—Comptant.
31jan—31—fév—7 11 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix pour les affaires et Résidence,

Coin des rues Laurel et Antonine.

Succession de John Schafer et d'Aloise Michael, sa femme.

No 31,606—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, No 159 rue Commune—SAMEDI, 14 février 1891, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde au rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, actuellement en congé, dans l'affaire de la succession de John Schafer et Aloise Michael, sa femme, daté le 2 janvier 1891, il sera vendu à l'encan:—

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Antonine, Laurel, Constance et Foucher, formant l'encoignure des rues Laurel et Antonine, et mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la rue Laurel, sur 107 pieds de profondeur et face à la rue Antonine, le tout plus ou moins.

Ensemble avec la maison en bois, à un étage, au coin des rues Laurel et Antonine, subdivisée en magasin et résidence, bâtisses pour écurie, citerne, etc. Bon emplacement, le voisinage s'améliorant rapidement.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes de l'année courante.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant R. H. Downing, notaire.

Dix pour cent dépôt à la vente.
11 jan—11 17 24 31—fév 7 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ATTENTION, ACHETEURS!

Sites attrayants pour bâtir et propriétés de choix améliorées,

En arrière de l'avenue St-Charles et dans une section qui se développe rapidement, à proximité du chemin coquillé de l'avenue Henry Clay—tous terrains de choix et élevés.

Cottages de résidence, Ecuries, ETC.

—AUSSI—

Joli Cottage simple, en bois,
No 440 rue Deuxième près Liberté.

Successions de Louis Wyman et de Charlotte A. F. Wyman, sa femme.

No 28,366—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—GEORGE G. FRIEDRICHS, crieur—Bureau, 177 rue de la Commune.—SAMEDI, 7 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C pour la paroisse d'Orléans, daté le 2 février 1891 et rendu dans les susdites successions, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1.—Encoignure des rues Edmund et Greene.

Neuf certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, connu sous le nom de Burtheville, et désignés comme lots Nos 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 dans l'îlet No 100, sur le plan de Burtheville, fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 22 mai 1869, et déposé pour référence en l'étude de S. Magner, ancien notaire. Le dit îlet est borné par la ligne de la propriété Foucher de Circé, les rues St-George, Edmund et Greene, et les lots Nos 10, 11, 12, 13 et 14 se touchent et mesurent chacun 29 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Edmund sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot No 14 formant l'encoignure des rues Edmund et Greene. Les lots Nos 15 à 18 inclusivement se touchent chacun, et les lots 15 et 16 mesurent chacun 50 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Greene, 29 pieds 8 pouces 1 ligne de largeur dans le fond sur 149 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté divisant le lot No 15 des dits lots Nos 10 à 14 inclusivement, 149 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne de division entre les lots Nos 15 et 16 et 149 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne du côté du No 16, adjacent au lot No 17. Et les lots Nos 17 et 18 mesurent chacun 30 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Greene avec une largeur en arrière du dit lot No 17 de 29 pieds 8 pouces 11 lignes et au lot No 18 de 29 pieds 8 pouces 2 lignes, par une profondeur de 149 pieds 9 pouces 2 lignes sur la ligne de côté du lot No 17 adjacent au lot No 16; 149 pieds 9 pouces sur la ligne de division entre les lots 17 et 18, et 149 pieds 8 pouces et 5 lignes de profondeur du côté du lot No 18, adjacent la propriété Foucher de Circé.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une gentille résidence en bois couverte en ardoises au coin des rues Edmund et Greene, retirée du trottoir contenant galerie de façade, 3 chambres et cuisine, 2 larges écuries doubles pour vaches et écurie à l'arrière, citerne, hangar, etc. A seulement un îlet de l'avenue Henry Clay et à côté de [illegible] l'avenue St Charles. Cette section se bâtit rapidement avec des maisons de choix. Les terrains se vendront pour satisfaire la demande.

2.—Coin des rues Edmund et St-George.

Deux certains lots de terre, situés dans le même district et carré [illegible] désignés comme lots 6 et 7 [illegible] et mesurant chacun 29 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Edmund sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une grande écurie en bois construite dans le fond, servant de bâtisse à deux étages, ayant hall, 4 chambres, citerne, etc. Dans un magnifique district bien ombragé et s'améliorant constamment, plusieurs îlets ayant la route pavée en Shillinger et s'approchant de l'avenue St Charles avec un beau chemin coquillé jusqu'à l'avenue Henry Clay. Ces magnifiques terrains se recommandent d'eux-mêmes et sont très recherchés.

3.—Ilet sur l'avenue Henry Clay.

Tout ce certain îlet de terre excepté la portion ayant 90 pieds de face à l'avenue Henry Clay sur 120 pieds de face et profondeur à la rue Breslau, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans la partie communément connue sous le nom de Burtheville, anciennement dans la ville et la paroisse de Jefferson, dans cet Etat désigné comme îlet No 108 sur un plan de Burtheville susnommé. Le dit îlet de terre est compris entre l'avenue Henry Clay, les rues Edmund Victor et Breslau et est subdivisé en 23 lots numérotés de 1 à 23 inclusivement [illegible] le dit plan. Les améliorations comprennent une résidence cottage contenant 5 chambres, citerne et une grande écurie en bois contenant 30 places [illegible]. Le tout en bon état et cédé à raison de $15 par mois. Cette belle propriété est accessible par le chemin coquillé sur l'avenue Henry Clay et est en dehors des limites des feux, etc. Elle est recommandable pour une vacherie aussi bien qu'une laiterie spécialement au point de vue du prix.

4.—No 440 rue Deuxième, près Liberté.

Le joli cottage en bois et deux lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Deuxième, Troisième, Liberté et St David, désignés par les Nos 12 et 13 sur un plan dressé par G. H. Hedin, ingénieur civil, daté le 20 octobre 1849, faisant partie des archives du bureau de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Deuxième sur 115 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant en un joli cottage en bois couvert en ardoises, contenant deux chambres, [illegible] cuisine, citerne et hangar dans le fond, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de sécurité, un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour le jour de la vente.

Actes de vente pardevant John G. Ward, Esq. notaire, aux frais des acquéreurs.
8 fév—5 8 7 14 21 28 à date.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vaste Stock de Marchandises importées et du pays; splendides vitrines plaquées nickel, droit d'occupation, actions.

Besse Sembre vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 32 029.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, 3 1/2 rue Carondelet.—MERCREDI, 18 février 1891, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu, au coin des rues Royale et St Louis, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté du 2 février 1891, dans la susdite affaire le contenu du dit magasin, consistant en partie de:

Chemises toile et devants toile, mouchoirs en toile blanche et en couleur pour messieurs et dames, cols, dentelles et chemises de dessous de toutes descriptions, ombrelles soie et cotons, pongés et cols toile, voitures de poupées et jouets de toutes sortes, toutes qualités de parfumeries, brosses à dents, à ongles, à cheveux, garnitures velours et autres, paniers fantaisie, corsets, grandes poupées habillées, un bel assortiment, billes françaises et bonbons de poudre, éventails, camées et matériaux de photographes, porte-cigares, porte-monnaies, souliers de bain costumes et capotes de bain, vase en cristal pour fleurs, sachets parfumés riches et brodés, cravates soie brodées et cravates laine, bonneterie coton boutons de toutes formes et qualités imaginables et cannes, enfin une variété d'articles riches de fantaisie, trop longue à énumérer.

—AUSSI—

4 grandes et splendides vitrines plaquées en nickel, garnitures de magasins' comptoirs, etc.

—ET—

5 actions de $25 chacune de la India Mining Co.
50 actions de $10 chacune de la Anna Rowe Gold Mining Co.
100 actions de $1.00 chacune de la Bonhomme Mining Co.
1 action de $25 de la World's Industrial Cotton Centennial Exposition de la N. O.

—ENFIN—

Le droit d'occupation sans assumer par l'acquéreur du rez-de-chaussée de la bâtisse coin des rues St-Louis et Royale, pendant la durée du bail qui expire le 30 septembre 1891.

Conditions—Comptant—Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt comptant de la somme qu'exigeront les encanteurs; et leurs enchères seront payées au bureau des encanteurs.
7 fév—7 11 14 15 16 17 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Comptes à recevoir à l'encan, sans limite.

Succession de William Quegg.

No 31,226—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR A. BRIGNONI, Encanteur—Bureau, No 38 rue Royale—MERCREDI, 11 février 1891, à 11 heures A. M., au No 38 rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 décembre 1890, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de comptes à recevoir.

Conditions—Comptant sur les lieux.
30 janv—30—8 10 11 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de choix dans le 1er district, près du Marché Poydras,

No 301 rue Girod, entre Franklin et Liberté.

Succession de Luther F. Tower.—No 26,774.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 14 février 1891, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 25 avril 1890, pour le compte de la succession ci dessus mentionnée, les propriétés suivantes, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Girod, Franklin et Liberté, désigné par le No 21 sur un plan de L. Bringier, daté du 30 avril 1836; le dit lot mesure 28 pieds 6 pouces de face à la rue Girod, sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'une bâtisse à deux étages et à deux corps de logis avec quatre chambres de chaque côté, une cuisine à 2 étages ayant deux chambres de chaque côté, citerne, hydrant, lieux d'aisances, etc., connu par le numéro municipal No 301 rue Girod.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, l'acquéreur devant payer les taxes de 1890 en outre du prix de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais des acquéreurs.
10 janv—10 17 24 31—fév 7 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés désirables dans le Premier District.

1—Rue Perdido, entre Miro et Galvez.
2—Coin Johnson et Gravier.
3—Rue Perdido, entre Prieur et Johnson.
4—Rue Gravier, entre Galvez et Miro.
5—Rue Perdido, entre Galvez et Miro.
6—Coin Gravier et Miro.
7—Rue Galvez, entre Gravier et Perdido.

VENTE DE SYNDIC.

Dans l'affaire de Henry Klock vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A—No 29,859.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, actuellement en congé, daté le 4 février 1891, nous vendrons la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Miro, Gravier et Galvez, désignés par les Nos 6, 7, 8 et 9. Les dits lots se touchent et les lots 6, 7 et 8 mesurent chacun 29 pieds 10 pouces de face à la rue Perdido, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles; le lot No 9 forme l'encoignure des rues Perdido et Miro et mesure 27 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido, sur une profondeur et de face à la rue Miro de 120 pieds, entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Gravier, Johnson, Prieur et Bertrand désignés par les Nos 18 et 19. Ces dits lots mesurent comme suit à savoir: le lot No 18 forme l'encoignure des rues Johnson et Gravier et mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier, même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 130 pieds, et faisant face à la rue Johnson et le No 19 touchant au lot ci-dessus mesure 33 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier; même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 120 pieds.

3° Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Johnson, Perdido et Gravier, désignés par les Nos 8, 9 et 10. Lesquels dits lots mesurent chacun 33 pieds 3 pouces de face à la rue Perdido sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Perdido et Johnson.

4° Cinq certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Gravier, Miro et Perdido désignés par les numéros 19, 20, 21, 22 et 23, lesquels terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 29 pieds 10 pouces de façade rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Galvez, Gravier, Perdido et Miro, désigné comme le terrain No 5 et mesurant 29 pieds 10 pouces de façade rue Perdido sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

6° Trois terrains avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Gravier, Miro, Perdido et Galvez, désignés comme les terrains 16, 17 et 18, et mesurant comme suit: Le terrain No 16, 32 pieds de façade rue Miro, sur 132 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 17 forme le coin des rues Gravier et Miro et mesure 32 pieds 10 pouces et 6 lignes de façade rue Gravier sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Miro. Le terrain No 18 touche au dit terrain No 17 et mesure 24 pieds 11 pouces et 4 lignes de façade rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

7° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, servitudes, privilèges y appartenant situés dans le premier district de cette ville carré d'îlet borné par les rues Gravier, Galvez, Perdido et Miro, désignés par les Nos 30, 31 et 32 sur un plan [illegible], et mesurant comme suit, savoir: les Nos 30 et 31 mesurant chacun 30 pieds de façade rue Galvez sur 132 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur; le terrain No 32 mesure [illegible] pieds 10 pouces et 7 lignes de façade rue Galvez sur 132 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Tous les terrains sont plus amplement décrits dans l'inventaire enregistré à la Cour Civile de District dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le restant à un et deux ans de crédit. La portion à crédit devant être garantie par des billets de l'acquéreur portant intérêt de 5 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente contiendra les clauses de sécurité usuelles, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour la réception des billets [illegible]. Les améliorations seront assurées et la police d'assurance transférée au détenteur des billets. Les acquéreurs payeront en sus du prix de l'adjudication les taxes de l'année courante 1891. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux de la vente.

Acte de vente pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, aux frais des acquéreurs.
7 fév—7 14 21 28—mars 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin à trois étages près du Marché Français,

Dans le centre du grand commerce qui y est concentré.

Succession de Auguste Thézé et Succession de Marcel Thézé.

Nos 31,356 et 31 357—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 21 février 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs, 71 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, signé daté le 13 janvier 1891, et rendu dans les successions ci dessus mentionnées, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Le magasin et résidence en brique à trois étages, solidement construit No 308 rue Decatur dans l'îlet borné par les rues Decatur, Gallatin, Hospital et Quartier. Le lot de terre est désigné par le No 5, sur un plan dressé par [illegible], à l'étude de Selim Magner, ancien notaire en cette ville comme plan No 7 et mesure 26 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 69 pieds 7 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations consistent de la bâtisse ci-dessus, ayant un magasin en bas et entrée de côté, couloirs et 9 chambres aux étages supérieurs. Chaque succession a un intérêt indivis de la moitié.

La propriété est près du marché français, rue Dumaine et conduisant, contrôlant le courant du gros des affaires dans un des principaux centres de commerce. Sa proximité au fleuve et au marché en fait une des propriétés les plus désirables comme placement d'argent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, le reste à 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations seront assurées et la police transférée au détenteur des billets et les acquéreurs payant les taxes de 1891 en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant de dépôt de prix d'adjudication au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant E. Grima, notaire, aux frais des acquéreurs.
1e janv—18 24 31 fév 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON PLACEMENT.

MAGASIN ET RESIDENCE

Rue S. Remparts, entre Thalie et Melpomène.

Succession de William Rund.

No 31,660.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 28 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour ci dessus, Division "D" et d'un ordre supplémentaire et amende du dit juge, les deux signés le 21 janvier 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Le magasin et la résidence en bois à deux étages avec attic, No 431 S. Remparts dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues S. Remparts, Dryades, Thalie et Melpomène, ayant un magasin au 1er de travail et autres appartements en bas et plusieurs chambres au second étage. Le lot de terre est désigné par le No 3, sur une esquisse de J. F. Braun, voyer, datée le 9 mai 1877 annexée à un acte pardevant J. F. Coffey, notaire, mesurant 30 pieds de face à la rue des Remparts sur 95 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles situé à un îlet du marché Dryades et de son grand commerce, dans un bon voisinage, facilement loué, échappant au bruit du marché, cependant assez près pour commander le commerce, ce qui est une recommandation que la propriété est un placement sûr et productif.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit contre des billets garantis spécialement par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement; 5 pour cent frais d'avocat en cas de procédures pour forcer la collection des billets; les améliorations devront être assurées et la police transférée aux détenteurs de billets, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1891 au dessus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq. N. P., aux frais de l'acheteur.
25 janv—25 31—fév 7 14 21 28

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.

VENTES A L'ENCAN.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence coin avenue St-Charles et la rue Milan.

Résidence cottage et remise sur la rue Milan, touchant la propriété ci-dessus dans le fond.

Succession de Catherine Cronan, décédée, épouse de Robert J. Conelly.

No 31,228—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "D."

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur, bureau 159 rue Commune—SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, à la Bourse de l'Hôtel St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 février 1891, dans l'affaire de la succession de Catherine Cronan, décédée, veuve de Robert J. Conelly, il sera vendu à l'encan:

1° **Deux certains lots de terre**, ensemble avec les améliorations, etc, qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Charles, Pitt, Milan et Berlin, et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue St-Charles sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles.

2° **Un certain morceau de terre**, avec toutes les bâtisses etc., qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, etc., y appartenant, situé dans le même carré ci-dessus décrit, et mesurant 50 pieds de façade rue Milan, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, ainsi que privilège sur la propriété vendue, le pacte de non aliendo, transfert des polices d'assurance et toutes les clauses usuelles, [illegible] de la somme de billets dûs au vendeur ou à tout autre personne y compris l'intérêt et les frais; les 5 pour cent honoraires d'avocat sur le capital et les intérêts dûs en cas de procès pour leur recouvrement, la clause de la vente sans évaluation pour obtenir paiement des billets en capital, intérêt et frais; l'acquéreur paiera comptant 10 pour cent du prix d'adjudication au moment de la vente et assumera le paiement des taxes d'Etat de 1891 en sus du prix d'adjudication; aussi la convention et la stipulation que l'omission de l'acquéreur de passer l'acte de vente et de payer le prix arrêté dans les quinze jours qui suivent la date de l'adjudication sera considérée suffisante pour "mettre en défaut" sans autre formalité.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant Théodule Buisson, notaire.
6 fév—6 11 21 28—7 14 mars

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente d'actions de banque, d'assurance,

Et d'autres nantissements de valeur

A L'ENCAN.

Succession de Robert Carey, Sr.

No 30 652—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—MARDI 17 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, daté et signé, dans l'affaire ci dessus mentionnée le 3 février 1891, il sera vendu à l'encan la liste suivante de nantissements de choix, à savoir:

27 actions de $100 chacune du fonds capital du Hibernia Insurance Company de la Nouvelle-Orléans d'après le certificat No 465.
1 action de la valeur de $1,500 du fonds capital de la Variety Association d'après le certificat No 25.
30 actions de $100 chacune du fonds capital de la Southern Insurance Co de la Nouvelle-Orléans d'après le certificat No 235.
2 actions de $100 chacune du fonds capital du Merchants Mutual Insurance Company de la Nouvelle-Orléans démontré par le certificat No 1,083.
32 actions de $100 chacune du fonds-capital de la Hibernia National Bank de la Nouvelle-Orléans d'après les certificats Nos 11 et 115.
1 action de $100 du fonds-capital du New Louisiana Jockey Club d'après le certificat No 411.
50 actions de $25 chacune du fonds-capital du Pelican Insurance Company de la Nouvelle-Orléans d'après le certificat No 188.
2 actions de la valeur de $250 chacune du fonds capital du Louisiana Sugar Exchange de la Nouvelle-Orléans d'après les certificats Nos 1 2 et 108.
25 actions de $100 chacune du fonds capital du Hibernia Insurance Company de la Nouvelle-Orléans d'après le certificat No 775.
17 actions de $30 chacune du fonds capital de la New Orleans Insurance Association d'après le certificat No 2,088.
4 actions de $100 chacune du fonds capital du Louisiana Fertilizer Manufacturing Company d'après le certificat No 466.
14 actions de $100 chacune du fonds capital de la New Orleans Canal and Banking Company d'après le certificat No 1 634.
16 actions de $100 chacune du fonds capital de la New Orleans Canal and Banking Company d'après le certificat No 1,685.
6 actions de $100 chacune du fonds capital de la New Orleans Canal and Banking Company d'après le certificat No 1,636.
25 actions de $100 chacune du fonds capital de la American National Bank de la Nouvelle-Orléans d'après le certificat No 155.
25 actions de $100 chacune du fonds capital du Citizens Bank of Louisiana d'après le certificat No 1,559.
25 actions de $100 chacune du fonds capital du Independant Cotton Oil Company limited de la Nouvelle-Orléans d'après le certificat No 19.
101 actions de $100 chacune du fonds capital du Jackson Coal & Coke Co d'après le certificat No 172.
20 actions de $100 chacune du fonds capital du City Oil Mill Company de Baton Rouge, Louisiane, d'après le certificat No 1.
4 actions de $50 chacune du fonds capital du Louisiana Printing Scale Company, d'après le certificat No 34.
1 action de $25 du fonds capital du Audubon Driving Club Association, d'après le certificat No 59.
2 actions de $100 chacune du fonds capital de la New Orleans Safe and Lock Company, d'après le certificat No 37.
1 action de $250 du fonds capital du Louisiana Sugar Exchange de la Nouvelle-Orléans, d'après le certificat No 600.
400 actions de $1 chacune du fonds capital du Bon Homme Mining Company, d'après le certificat No 313.
2,200 actions de $1 chacune du fonds capital du Eyland Gold Mining Company d'après différents certificats.
25 actions de $100 chacune du fonds-capital de la Louisiana National Bank d'après le certificat No 239.

Conditions de la vente—Comptant avant le transfert.
7 fév—5 7 14 15 16 17

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS De la Nouvelle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

TRENTE SIXIEME ETAT DE SITUATION ANNUELLE.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1890, y compris les primes non acquises de l'année précédente:

Sur risques d'incendie	$147,858 77	
Sur risques maritimes	3,169 45	
Sur risques de rivières	7,047 92	
Total des primes	$158,076 14	
Moins,—Primes non acquises	42,917	
Primes nettes acquises au 31 mai 1890		$115,159 14
Pertes payées:		
Sur risques de feu	56,698 76	
Sur risques maritimes	236 18	
Sur risques de rivières	2,332 57	
Taxes et dépenses, moins intérêts	17,695 56	
Réassurances et primes remboursées	12,308 31	$89,271 38
Profits		$25,887 76

La Compagnie possède l'actif suivant:

Propriétés foncières	$222,985 57
Actions de banques de chemins de fer et autres	30,152 55
Billets garantis par hypothèques et nantissements	58,088 39
Billets recevables	54,102 87
Primes en cours de collection	16,813 17
Certificats 6 0/0 de ville	20,986 00
Jugements sur billets hypothécaires	4,325 00
Argent comptant	19,062 26
	[illegible]

L'exposé ci dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.
P. FOURCHY, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Fait sous serment pardevant moi, ce 28me jour de juin 1890.
Signé, JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

P. A. Chaffraix,	M. W. Smith,
Aristide Hopkins,	Paul Fourchy,
Hon. Jos. A. Shakspeare,	Alden McLellan,
Dani Oandevielle,	W. H. Bofinger,
Henry O. Boucher,	Jayne Magi,
	A. Xiques.

29 juin—1m

RASORI.

Le célèbre remède italien.

Ces pilules dont la renommée est universelle, sont composées exclusivement de plantes médicinales, et ne contiennent ni mercure, ni aucune autre substance toxique.

Les pilules Rasori sont un remède infaillible contre toutes les maladies ayant pour cause un excès de stimulation; elles guérissent toutes les affections de l'estomac, du foie, des intestins, etc., et sont sans rivales pour purifier le sang et fortifier le système. Elles combattent admirablement la constipation, la dyspepsie, les fièvres bilieuses, la dysenterie, les maux de tête, les névroses, l'insomnie, la malaria, l'anémie, les coliques, la névralgie, les douleurs rhumatismales, la goutte, le manque d'appétit, l'indigestion, les maladies des reins, l'irritation cérébrale, la mélancolie, ainsi que les maladies de la peau dans toutes leurs variétés.

A vendre dans toutes les pharmacies de premier ordre.

Prix: 50c. le flacon.

BOGEL DRUG CO., Limited,
111 Rue Canal, Nouvelle-Orléans,
Seuls agents aux Etats-Unis.
14janv—